

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Gestion et exploitation des parcs de stationnement
PARCUB
Présentation du rapport annuel du délégataire
Activité Stationnement et Exploitation du service public de la fourrière
ANNEE 2013**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'exploitation de certains parcs de stationnement communautaires est assurée en gestion directe par la régie PARCUB dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

I. L' EXPLOITANT

La Communauté urbaine de Bordeaux a décidé, par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, de mettre en place une régie communautaire d'exploitation de parcs de stationnement.

Ainsi, la régie PARCUB, qui est dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, participe « à la mise en œuvre de la politique de stationnement définie par la Communauté urbaine, dans le respect des prescriptions du Plan des Déplacements Urbains et assure la mission d'exploitation de l'ensemble des parcs de stationnement publics de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'exception de ceux faisant l'objet d'une délégation de service public » (*article 1^{er} des statuts de PARCUB*).

Le 1^{er} janvier 2011, la gestion de la fourrière a été transférée à PARCUB, conformément à la délibération communautaire n°2010/0855 du 26 novembre 2010.

PARCUB est donc devenu un établissement public exerçant une activité industrielle et commerciale de stationnement et la gestion du service public administratif de la fourrière.

II. LES CARACTERISTIQUES DES PARCS GERES au 31/12/2013

Nombre de parcs	Capacités				
	Places PARCUB	Places privées	Total	Places Motos	Places Vélos
17	8 411	562	8 973	213	541

La régie assure également la gestion du parc à vélos situé sous la Place Gambetta.

III. LA POLITIQUE TARIFAIRES

La politique tarifaire de PARCUB a été définie dans le plan à moyen terme adopté par le Conseil d'Administration en octobre 2005, en cohérence avec le Plan des Déplacements Urbains arrêté par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Cette politique a été réaffirmée et précisée au fur et à mesure des différents plans à moyen terme et dans le cadre de chaque budget et des délibérations relatives aux tarifs.

Il conviendra de noter pour l'exercice 2013 :

- que la tarification liée aux abonnements a été ajustée en tenant compte de la politique tarifaire générale de PARCUB,
- que les tarifs horaires sont restés inchangés en 2013, ce qui était déjà le cas en 2012 à l'exception de certains créneaux horaires du parc « Centre Commercial Mériadeck ».

IV. L'ACTIVITE DE PARCUB

A. Les parcs de stationnement

Fréquentation « horaire »				Fréquentation « abonnés »			
2011	2012	2013	Evolution 2012 / 2013	2011	2012	2013	Evolution 2012 / 2013
2 292 477	2 257 877	2 214 423	-1,9%	6 715	6 474	6 171	-4,7%

En 2013, l'activité, pour l'ensemble des parcs, s'est inscrite en recul de 1,9 % pour la fréquentation horaire et de -4,7% pour la fréquentation des abonnés. La régie PARCUB clôt donc un nouvel exercice en retrait sur le plan des fréquentations et, contrairement à l'année 2012, sur les trois secteurs hyper centre, centre et périphérie.

On notera, entre autres, trois situations :

- compte tenu de la modification du plan de circulation, l'activité du parc « Gambetta » a connu une baisse significative de son activité. Le parc comptabilisait en 2008, 203 648 entrées contre 142 879 entrées en 2013 (138 494 en 2012 et 132 872 en 2011). Alors qu'en 2013, la situation peut être considérée comme globalement stabilisée, ce parc en hyper centre a donc enregistré un recul de fréquentation horaire d'un peu plus de 60 000 entrées par rapport à 2008 (- 30 %).
- le parc « République » a été pénalisé par, d'une part, l'évolution du plan de circulation de surface et d'autre part, par un accès des automobiles fortement dégradé (ce dernier se faisant par le cours d'Albret dans les deux sens mais avec une absence de voie spécifique au plus près de l'entrée). Ce parc a totalisé 59 198 entrées en 2013 contre 69 639 en 2011 et 55 718 en 2012, soit entre 2011 et 2013 un recul de 15 %.
- l'activité du parking « Victoire » a été fortement pénalisée en 2013 par les travaux de réfection de voirie dans ce secteur, en enregistrant en 2013 un recul de fréquentation de 30,2 % par rapport à 2012.

Les abonnements, au 31 décembre 2013, proposent 6 171 entrées soit un recul de 4,7 % en comparaison de 2012. Cela s'explique par le fait que les abonnements résidents, alors qu'ils avaient progressé dans des proportions considérables sur les dernières années, ont évolué plus défavorablement en 2013 en enregistrant - 6,5 %, soit un niveau supérieur à l'évolution globale. Les abonnements non résidents certes en diminution de 3,2 % ont évolué de façon moins significative que les abonnements résidents.

B. Le service public de la fourrière

	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013
Les entrées de véhicules	12 070	13 385	14 493	8,3%

L'organisation du service public de la fourrière s'appuie sur l'utilisation pour partie des parcs Front du Médoc (153 places), 8 mai 45 (261 places) et Porte de Bordeaux (189 places) ainsi que sur un site extérieur en surface, situé sur la commune de Mérignac, qui permet d'accueillir les véhicules brûlés, accidentés ou hors gabarit.

PARCUB assure à la fois la gestion de la fourrière, service public administratif (SPA) et celle de ses autres activités de service public industriel et commercial (SPIC) en mutualisant certains moyens humains et techniques ainsi que des prestataires, ce qui permet d'optimiser les coûts d'exploitation et de gagner en souplesse, en réactivité et en qualité de service.

En plus de ses moyens propres, PARCUB utilise les prestations externes dans le cadre de marchés passés avec des prestataires externes, pour d'une part l'enlèvement et le transport des véhicules, d'autre part l'enlèvement, le recyclage et la destruction des véhicules et enfin l'expertise des véhicules.

Sur le plan des travaux, en 2013, PARCUB a agrandi la zone fourrière de 8 mai 1945 : la totalité du niveau -1 est ainsi dédiée à l'activité fourrière, grâce au réaménagement de ce niveau en synergie avec la résidence Le Ponant.

V. LES RESULTATS FINANCIERS

A. Les parcs de stationnement

a. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2013 de la régie augmente de +2% soit 13 095 k€ pour l'année 2013 contre 12 842 k€ en 2012.

En effet, les recettes tarifaires diminuent d'une part, par la baisse de la fréquentation et d'autre part, par les tarifs horaires qui sont restés inchangés. En revanche, les tarifs abonnements ont augmenté de 2% à 8% selon les parcs alors que le nombre d'entrées des abonnements diminue de -4,7%.

Il convient donc de noter que le recul général de la fréquentation (horaires et abonnés) et la hausse des tarifs abonnés uniquement, a permis d'augmenter légèrement le chiffre d'affaires de la régie.

b. L'équilibre budgétaire

Au vu du compte administratif de la régie, et pour l'activité stationnement, l'équilibre budgétaire est assuré à hauteur de 14 115 k€ avec un solde de la section d'exploitation de 2 771 k€ et un solde de la section d'investissement de 11 343 k€.

B. Le service public de la fourrière

Pour rappel, les années 2011 et 2012 ont été des années de transition puisque la gestion en configuration définitive n'a été effective qu'à compter du 1^{er} novembre 2012.

En effet, cette dernière s'appuie sur l'utilisation des parcs de stationnement « Front du Médoc », « 8 mai 1945 » et « Porte de Bordeaux » ainsi que d'un site extérieur sur Mérignac.

L'année 2013 a donc été le premier exercice avec une exploitation en configuration définitive. En terme financier, ce transfert de gestion s'est traduit par la mise en place par la Communauté urbaine, d'une dotation de 1 225 k€, versée en 2011, sous forme d'avance remboursable au profit de la régie, afin de financer les investissements de 1^{er} établissement.

Le chiffre d'affaires

Celui-ci s'élève à 2 432 k€, soit une augmentation de +11,2% par rapport à l'année précédente ; cette hausse est cohérente avec celle du nombre d'entrée de véhicules qui augmente de +8%.

Ceci étant exposé, il vous demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 27 novembre 2014,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la communication par le délégataire du rapport annuel pour l'année 2013,

DECIDE

Article unique : de prendre acte des termes du rapport annuel pour l'année 2013, présenté par le délégataire, la régie PARCUB, joint à la présente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées : présentation effectuée.

M. DUPRAT ne participe pas au débat

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 5 JANVIER 2015

M. MICHEL LABARDIN